

PETITE ENFANCE

# La création de crèches se fait trop lentement

En 5 ans, seules 1.900 des 7.500 places du plan régional créées

**L**a Région est loin de ses ambitions en matière de nouvelles places de crèche. C'est la critique que fait le député David Weytsman après avoir interrogé Rudi Vervoort et Fadila Laanan à ce sujet. Il relève que seules 1.900 des 7.500 places prévues dans le plan régional ont été créées. Il déplore que la Cocof n'ait pas créé de nouvelles crèches, que le budget 2019 soit en baisse par rapport à cette année et que seules 35 des 61 crèches prévues dans les contrats de quartier aient jusqu'à présent été réalisées.

La Région n'avance pas ou en tout cas trop lentement en matière de création de crèches. C'est la flèche que décoche le député régional David Weytsman à l'adresse du gouvernement actuel.

« En région bruxelloise, pouvoir inscrire son enfant dans un lieu d'accueil adapté relève parfois du parcours du combattant », estime l'élu MR. « Et c'est difficile pour tout le monde, pour les familles les plus

vulnérables comme pour les classes moyennes avec des parents qui travaillent ! ». Et de citer un premier chiffre. « À la Cocof, sur les 7.500 nouvelles places de crèches annon-

cées en début de législature par la Ministre Laanan, seules 1.900 auront été créées. Par ailleurs, la Cocof sous-utilise massivement les crédits qui y sont affectés. Plus de 25 millions d'euros (d'encours), selon la ministre, n'ont toujours pas été utilisés. »

Il relève aussi que le budget affecté au soutien des crèches privées

et publiques a été diminué. « Le budget 2019 prévoit une baisse de 650.000 euros pour soutenir les crèches privées (400.000 euros en moins) et publiques (250.000 euros en moins) prenant le risque que d'autres crèches ferment par manque de financement. » Il se demande également pourquoi la Cocof n'a pas pris l'initiative de créer elle-même des crèches.

Et, comme si cela ne suffisait pas, il n'existe pas actuellement d'évaluation globale des besoins en la matière. « On ne connaît, pour le moment pas la demande exprimée », lui a répondu Rudi Vervoort (PS), qu'il avait interrogé à ce sujet. « Nous pouvons espérer que cela soit possible dans le futur lorsque l'ONE mettra en place une centralisation des demandes, comme c'est prévu dans le cadre de sa réforme. » Tout au plus le ministre-président a-t-il pu préciser que le taux de couverture (par rapport au nombre d'enfants de 0 à 3 ans) était passé de 33 à 38 % depuis le début de la législature. Soit

19.784 places disponibles pour 51.883 enfants de la tranche d'âge concernée. Dernière critique, la création de nouvelles crèches dans le cadre des contrats de quartier accuse un solide retard. « Entre 1997 et 2016, 61 lieux d'accueil ont été initiés dans le cadre des 44 contrats de quartiers. Or, fin 2017, seuls 35 lieux d'accueil avaient réellement ouvert. Par ailleurs, il faut en moyenne entre 3 et 5 ans pour ouvrir une structure financée dans le cadre des contrats de quartier. Parfois il faut même attendre 10 ans selon une étude du réseau des initiatives enfants parents professionnels (RIEPP) ». ●

M.B.

En 2017, la région disposait de 19.784 places en crèche pour les 51.883 enfants bruxellois âgés de moins de 3 ans. Soit un taux de couverture de 38 %

## Réaction de la ministre

### « Dû aux aléas liés aux dossiers »

Chez la ministre Fadila Laanan (PS) on répond, point par point aux critiques. « Selon les estimations de notre administration, d'ici la fin de la législature, la Cocof aura financé 1.905 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance. L'accord de majorité prévoyait que le total de nouvelles places à ouvrir d'ici 10 ans à

Bruxelles serait ainsi de l'ordre de 7.500 places. Nous sommes actuellement sous les prévisions et reconnaissons que les efforts devront être poursuivis à l'occasion de la législature à venir. On ne peut pas parler de retard mais de la capacité des opérateurs à introduire des nouveaux dossiers. Entre le moment où ces dossiers sont intro-

duits et le moment où ils aboutissent, un certain nombre d'aléas peuvent survenir (retard dans les travaux...) et sur lesquels nous n'avons, ni les opérateurs, ni aucune prise. » Sur le choix de la Cocof de ne pas créer des places d'accueil, le cabinet juge que cela demanderait trop d'argent et de temps pour développer un ser-

vice dédié à cet effet. Quant aux 27 millions d'encours, « ils correspondent à des projets en cours de réalisation. Ce montant sera payé au fur et à mesure de la finalisation des travaux. » La baisse du budget en 2019 est liée à une baisse des besoins et « en parallèle, on a augmenté les budgets pour la création de places ». ●